



MAIRIE DE TRUMILLY

MESURES CORONAVIRUS - COVID 19

**A COMPTER DU 18 MAI, LA MAIRIE N'EST OUVERTE AU PUBLIC
QU'EN CAS D'EXTRÊME URGENCE**

Afin d'assurer la continuité du service public, l'accueil physique du public en mairie est désormais limité aux cas d'urgences.

Il est fortement recommandé de faire ses démarches administratives à distance (mail, téléphone).

**En cas d'impossibilité et de nécessité, un accueil est possible mais uniquement sur rendez-vous.
La personne devra être seule, équipée d'un masque et de gants.**

L'accueil téléphonique continue d'être assuré au **03-44-59-29-10**

Ainsi que les contacts par mail : **mairie.trumilly@wanadoo.fr**

Ne vous déplacez-pas, formulez vos demandes par téléphone ou e-mail